

# La Minerve



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

Avis public est donné que lors de la séance du 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- projet de règlement numéro 709 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-103 afin de modifier certaines obligations pour les projets intégrés d'habitations, dont notamment retirer l'obligation de desserte par un réseau public ou privé d'égout et/ou d'aqueduc et de l'application de la largeur minimale des murs latéraux inscrite à la grille. Le règlement vise également à modifier les conditions applicables aux projets intégrés afin d'y ajouter la nécessité de fournir un plan de drainage par un biologiste ou un ingénieur et d'y ajouter l'application des dispositions de l'article 17.3.1 du règlement de lotissement 2013-104 pour l'ensemble des allées véhiculaires ;

Le projet de règlement 709 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

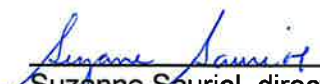
Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **26 août 2022, à 14 h** au centre communautaire de La Minerve, situé au : 91, chemin des Fondateurs à La Minerve.

Au cours de cette assemblée, sera présenté le projet de règlement susmentionné ainsi que la conséquence de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendues les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 6 rue Mailloux à La Minerve, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au vendredi.

#### COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à La Minerve, ce 18 août 2022.


  
Suzanne Sauriol, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

#### Certificat de publication

Je, soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 août 2022, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de La Minerve, au : [www.municipalite.laminerve.qc.ca](http://www.municipalite.laminerve.qc.ca)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 août 2022.

  
Suzanne Sauriol, directrice générale et  
secrétaire-trésorière